



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Nord

Arrêté N°2023-035

---

## ARRÊTE DU MAIRE

---

Nous, Maire de la Commune de Haveluy ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la pétition en date du 12 Mai 2023 par laquelle l'entreprise HOLIN demande l'autorisation d'occuper temporairement le Domaine Public Communal sur la place Auguste Lainelle 59255 HAVELUY pour les raisons suivantes :

Installation d'un échafaudage dans le cadre des travaux de remplacement de la toiture de la Mairie, place Auguste Lainelle 59255 HAVELUY à partir du Jeudi 1<sup>er</sup> Juin 2023 jusqu'à la fin des travaux.

### ARRETONS

#### Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à occuper temporairement le domaine public communal tel que susmentionné à partir du Jeudi 1<sup>er</sup> Juin 2023 jusqu'à la fin des travaux à charge pour lui de se conformer aux dispositions réglementaires en vigueur.

#### Article 2 :

Signalisation de chantier : le permissionnaire a la charge de la signalisation de l'occupation faisant l'objet du présent arrêté. Elle doit être conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

#### Article 3 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

.../...



Hôtel de Ville  
Place Auguste Lainelle - 59255 Haveluy  
Tel : 03 27 44 20 99

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- A Monsieur le Commandant de Police de Denain
- A Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie
- Au Pétitionnaire.

Fait à Haveluy, le 22 mai 2023

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Ryckelynck', is written over a horizontal line.

Jean-Paul RYCKELYNCK

